ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/5543/oj

Journal officiel de l'Union européenne

C/2024/5543

23.9.2024

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 [1]]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/5543)

Décision d'octroi d'une autorisation

Référence de la décision [1]	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
C(2024) 6383	16 septembre 2024	Trioxyde de chrome (nº CE: 215-607-8, nº CAS: 1333-82-0)	Kludi GmbH & Co. KG, Am Vogelsang 31-33, 85706, Menden, Allemagne	REACH/24/32/0	Chromage fonctionnel à caractère décoratif de substrats métalliques et en plastique pour des applications dans le domaine sanitaire	31 décembre 2028	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.
			Kludi-Armaturen Austria Ges.m.b.H, Neufelder Straße 17, 7053 Hornstein, Autriche	REACH/24/32/1			
			Kludi GmbH & Co. KG, Am Vogelsang 31-33, 85706, Menden, Allemagne	REACH/24/32/2	Prétraitement («gravure») de substrats en plastique avec du trioxyde de chrome dans le cadre de procédés de galvanoplastie pour des applications dans le domaine sanitaire		

[1] La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

[1] JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.